



Association Science Ouverte  
Espace @venir  
1 place de l'Amitié 93700 DRANCY  
Tel. 01 48 35 02 91  
[www.scienceouverte.fr](http://www.scienceouverte.fr)

François Gaudel, président  
[fgaudel@gmail.com](mailto:fgaudel@gmail.com)

Drancy, le 19 mai 2013

Cher(e) ami(e),

Notre association tiendra son Assemblée Générale ordinaire le

**Lundi 10 juin 2013 à 18h30**  
**à l'Espace @venir 1, place de l'Amitié à Drancy**  
(plan d'accès : <http://www.scienceouverte.fr/Nous-contacter> )

L'Assemblée générale est un moment important de la vie de l'association : il permet à tous les adhérents et à tous les bénévoles de donner leur point de vue, d'échanger dans la convivialité sur l'année écoulée, et d'exercer leur droit de vote. Alors que nos activités connaissent un fort développement, que nos projets prennent forme et que les bénévoles sont de plus en plus nombreux et impliqués, ce moment de réflexion est tout à fait nécessaire.

- Présentation et vote du **rapport moral**.
- Présentation et vote du **rapport financier**.

Ces rapports, ainsi que le **rapport d'activité** (englobant le rapport moral) seront prochainement disponibles sur le site [www.scienceouverte.fr](http://www.scienceouverte.fr)

- **Discussion** sur le développement et les perspectives de l'association et de son travail :

Après cet échange d'idées, nous procéderons au renouvellement du tiers sortant et des postes vacants du Conseil d'Administration. Tout membre de l'association peut se porter candidat, à l'aide du bulletin joint à ce courrier.

Le Conseil d'Administration nouvellement élu se réunira quelques instants pour procéder à l'élection du bureau.

L'Assemblée Générale se conclura de façon conviviale autour du pot de l'amitié et de quelques nourritures solides !

Amitiés à tous et à très bientôt, le 10 juin !

François Gaudel  
Président de l'Association Science Ouverte

PS : Je vous rappelle que si vous ne pouvez être présent(e) à l'assemblée, vous pouvez donner un « pouvoir » (ci-joint) à une personne pour vous représenter (d'après l'article 12 des statuts, une personne physique présente ne peut détenir que deux pouvoirs au maximum). Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, vous êtes invité(e) à le faire avant le début de l'AG. Les bulletins sont disponibles sur le site de l'association. Nous invitons en particulier les bénévoles à saisir cette occasion pour adhérer !